

VILLE de MONTBARD
B.P. 90
21506 MONTBARD CEDEX

ARRETE N° 2024-30
Occupation du domaine public
Place Jacques Garcia

LE MAIRE DE MONTBARD,

VU l'article L 2213-1 et 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

VU la demande de l'association EMMAÜS ;

ARRETE

ARTICLE 1 : L'association EMMAÜS est autorisée à stationner un camion de l'association sur un emplacement, 8 place Jacques Garcia le mardi 27 février 2024 de 8h30 à 11h30.

ARTICLE 2 : Des panneaux de signalisation seront mis en place par l'association EMMAÜS. L'accès aux riverains et aux services de secours devra être maintenu en cas de nécessité.

ARTICLE 3 : L'association EMMAÜS, la Gendarmerie, la Police Municipale sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de la bonne exécution du présent arrêté.